



**Construire un secteur  
BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE  
plus solide**

**COMMENT L'ISBC Y CONTRIBUE**

**AUTOMNE 2002**



---

# **CONSTRUIRE UN SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE PLUS SOLIDE : COMMENT L'ISBC Y CONTRIBUE**

**RAPPORT DU GROUPE DIRECTEUR DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET  
COMMUNAUTAIRE À L'INTENTION DU  
SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE DU CANADA**

---

**AUTOMNE 2002**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Structure de la direction de l'ISBC</b> .....	iv
<b>Le contexte</b> : Un peu d'histoire .....	1
<b>Introduction</b> : La contribution de l'ISBC au secteur bénévole et communautaire. ....	4
<b>Partie 1</b> : L'établissement des relations .....	6
<b>Partie 2</b> : Le renforcement de la capacité d'action .....	11
<b>Partie 3</b> : L'amélioration de la réglementation .....	16
<b>Partie 4</b> : Le renforcement du secteur par l'amélioration de sa capacité d'inclusion et le développement de réseaux .....	18
<b>Conclusion</b> : ... ..	20
<b>Annexes</b> : 1. Comment est dépensé l'argent de l'ISBC .....	21
2. La composition du Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire .....	22
3. Les produits et les programmes de l'ISBC .....	23
4. Un calendrier des activités et des événements à venir .....	33
5. Notes sur le secteur bénévole et communautaire .....	34

## STRUCTURE DE LA DIRECTION DE L'ISBC

Le **Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire** est composé de membres de la Table ronde sur le secteur bénévole, et des personnes occupant les postes suivants :

- Les coprésidents des Tables conjointes du secteur bénévole et communautaire,
- Les présidents des Groupes de travail du secteur,
- Les membres du Comité de coordination conjoint du secteur bénévole et communautaire, et
- Un représentant du groupe de référence des minorités visibles et un représentant du groupe de référence des Autochtones.

**Du côté du gouvernement fédéral, la direction** comprend :

- Un groupe de référence ministériel dirigé par Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor,
- La sous-secrétaire du Cabinet (Appareil gouvernemental), Bureau du Conseil privé, et le Groupe de travail sur le secteur bénévole
- Le comité exécutif des sous-ministres adjoints,
- Les représentants du Gouvernement au Comité conjoint de coordination, et
- Les coprésidents des Tables conjointes du gouvernement.

Le Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire tient à exprimer ses remerciements au Gouvernement du Canada pour sa décision de faire un investissement majeur dans le secteur par l'entremise de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire. Le Secteur reconnaît cette contribution significative, de même que l'implication du Gouvernement du Canada et des nombreux fonctionnaires qui ont consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'imagination à cette entreprise.

Le présent rapport est préparé par le Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire, à l'intention du Secteur bénévole et communautaire, et ne représente pas nécessairement les points de vue du Gouvernement du Canada ou du Secteur bénévole et communautaire.

## LE CONTEXTE : UN PEU D'HISTOIRE

Le Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire est fier de présenter son rapport sur les progrès réalisés durant les deux premières années de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire (l'ISBC) et sur ceux qui devraient être produits au cours des trois prochaines années. Ces travaux permettent de fournir aux organismes du secteur, quelle que soit leur taille, des moyens pratiques de réaliser plus aisément leur mission.

Mais pour commencer, rappelons quelques faits ...

Le secteur bénévole, à but non lucratif, montrait des signes de fatigue sérieuse dans les années 90. La mondialisation, des années de réorganisation du secteur public y compris l'abandon de services par les gouvernements, et d'autres facteurs, avaient entraîné une surcharge de travail et une pénurie de ressources dans de nombreux organismes bénévoles et communautaires dont les services étaient de plus en plus sollicités. Simultanément, des facteurs financiers comme le passage d'un financement de base accordé pour le fonctionnement, à un financement par projet, ou les coupures dans le financement imposées à un large éventail de groupes (en particulier à ceux qui faisaient de la représentation et de la promotion de causes) avaient laissé nombre d'organismes en difficulté financière, qui en plus avaient du mal à garder un personnel qualifié. De surcroît, certains accusaient régulièrement le secteur de défendre des « intérêts particuliers », ce qui remettait en cause sa légitimité, de plus en plus.

Le secteur poursuit des objectifs variés (la prestation de services, la représentation et la promotion de causes, les minorités et les communautés ethniques, les arts et la culture, le développement international, les sports et les loisirs, la religion, l'environnement, etc.). Cette diversité, reliée à l'absence de porte-parole capables de parler au nom de l'ensemble du secteur bénévole et communautaire au plan canadien, fait que celui-ci a du mal à réagir aux changements et à se défendre des critiques. Devant cette situation, des organismes bénévoles et communautaires oeuvrant au plan canadien ont pris conscience de la nécessité de collaborer au sein d'une coalition au plan canadien, seul moyen pour exercer un leadership efficace et largement représentatif, au nom de l'ensemble du secteur.

En 1995, 12 organismes oeuvrant au plan canadien ont constitué la Table ronde sur le secteur bénévole, dans le but de donner plus de voix au secteur. Cette table ronde a mandaté une commission indépendante, présidée par Ed Broadbent, pour étudier la situation du secteur. En février 1999, la Commission Broadbent sur la transparence et la saine gestion dans le secteur bénévole publie son rapport final intitulé *Consolider nos acquis: pour une meilleure*

*gestion et transparence au sein du secteur bénévole au Canada*. Ce rapport, qui formulait 41 recommandations, a eu un grand retentissement et a attiré l'attention sur le problème.

À l'époque, le gouvernement fédéral réexaminait ses relations avec le secteur bénévole et communautaire et reconnaissait la nécessité que ce secteur soit vigoureux, afin de réaliser des programmes et d'offrir des services propres à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Celui-ci cherchait à répondre aux difficultés créées par les restrictions budgétaires en confiant au secteur bénévole et communautaire la prestation de certains services et divers partenariats; il voulait « faire participer » les Canadiens en tendant la main à ceux qui le faisaient déjà au sein du secteur.

Après la publication du rapport Broadbent, des représentants du secteur bénévole et communautaire et des fonctionnaires fédéraux se sont rencontrés dans trois groupes de travail : le premier, chargé de faire des recommandations sur les relations entre le secteur et le gouvernement, le deuxième, sur le renforcement de la capacité d'action du secteur, et le troisième, sur l'amélioration de la réglementation et de la législation régissant le secteur. Leur rapport intitulé *Travailler ensemble : une initiative conjointe du gouvernement du Canada et du secteur bénévole* a paru en août 1999 et formulait 26 recommandations concrètes.

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement fédéral a réaffirmé son engagement de développer ses relations avec le secteur, ce qui était le résultat recherché par la Table ronde sur le secteur bénévole. En juin 2000, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il affectait 94,6 millions de dollars sur cinq ans à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (voir à l'annexe 1 comment ce montant est dépensé par l'ISBC).

Dans les deux premières années de l'ISBC, plusieurs groupes de travail (appelés Tables conjointes), composés d'un nombre égal de représentants du secteur et du gouvernement fédéral, ont travaillé à formuler des recommandations relatives aux orientations et aux programmes à adopter dans sept domaines différents. Deux des questions les plus importantes, la représentation et la promotion des causes, et le financement, ont été étudiées, et continuent de l'être, par des groupes de travail composés uniquement de représentants, bénévoles ou rémunérés, d'organismes bénévoles et communautaires.



Le Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire (voir sa composition à l'annexe 2) a présidé aux orientations politiques et stratégiques du secteur bénévole et communautaire dans le cadre de l'Initiative, et d'une manière bien plus large. Alors que s'achève cette première phase des travaux de l'ISBC, le « Groupe » va céder son rôle de leadership au tout nouveau « Forum du secteur bénévole et communautaire » qui guidera les trois dernières années de l'Initiative.

Le Groupe directeur est heureux de faire rapport sur les travaux réalisés durant les deux premières années de l'Initiative et sur les résultats attendus au cours des prochaines années.

## **INTRODUCTION :**

# **LA CONTRIBUTION DE L'ISBC AU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE**

Les deux premières années de l'Initiative du secteur bénévole et communautaire ont donné lieu à bon nombre de recherches, de mesures et de réalisations (la liste détaillée se trouve à l'annexe 3). Comment ces travaux vont-ils renforcer le secteur? Nous savons qu'il n'existe pas de remède miracle et que tous ces travaux ne profiteront pas (ou du moins pas également) à tous les organismes bénévoles et communautaires. Certains résultats aideront l'ensemble du secteur tandis que d'autres aideront spécifiquement certains types d'organismes – petits, grands, canadiens, régionaux ou locaux – à remplir leur mission. Notre but est de mettre à la disposition du secteur – des bénévoles et du personnel, des organismes individuels et des réseaux - l'aide, les instruments et l'information pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.

Nous avons entrepris le processus avec des espoirs et des rêves : plusieurs se sont réalisés, d'autres se sont avérés plus difficiles à cerner. Quelques autres sont en développement; et nous avons toujours l'espoir d'y parvenir. Le secteur bénévole et communautaire a relevé le défi fondamental de la concertation; la volonté d'établir des relations de confiance et de collaboration avec l'autre partie a pris le pas sur la revendication. Comme chaque fois qu'il s'agit d'ouvrir de nouvelles avenues, les défis ont été grands et les résultats sont le fruit de compromis.

Durant ses deux premières années, l'ISBC a jeté les bases de relations plus fructueuses avec le gouvernement fédéral, elle a recueilli de l'information et lancé des projets qui profiteront aux organismes à but non lucratif. Pendant les trois années qui restent (voir à l'annexe 4 le calendrier des activités et des événements prévus), l'ISBC visera à mettre en pratique les ententes et les arrangements conclus et à rendre l'information et les instruments accessibles à tous les organismes et en particulier aux petits et aux moyens organismes. Certains bénéfices seront plus tangibles que d'autres, mais tous aideront le secteur bénévole et communautaire à effectuer son important travail et à obtenir la reconnaissance, l'estime et l'appui de la population du Canada, des gouvernements, et du Secteur lui-même.

L'ISBC reconnaît que le secteur bénévole et communautaire constitue le troisième pilier de la société canadienne, aussi important que le secteur public et le secteur privé (L'annexe 5 fournit plus de détails sur le secteur et son apport à la société canadienne). Elle démontre l'importance des organismes bénévoles et communautaires quels qu'ils soient, dans la vie de nos collectivités.

Lorsqu'il considère les deux années passées ou les trois prochaines du mandat de l'ISBC, le Groupe directeur se pose la question suivante : « Quels changements les travaux de l'ISBC ont-ils apportés? »

C'est à cette question que nous répondrons dans les quatre prochaines parties du rapport. Les travaux de l'ISBC porte sur les quatre objets suivants :

- L'établissement de relations durables entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire,
- Le renforcement de la capacité d'action du secteur bénévole et communautaire,
- L'amélioration des règles et des règlements qui régissent les activités du secteur bénévole et communautaire, et
- L'ouverture à une plus grande inclusion et le développement de réseaux.

## **PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS**

Le travail de l'ISBC s'est concentré sur les relations entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire. Ce faisant, nous en sommes venu à comprendre que si tous deux partagent les mêmes valeurs fondamentales, ils fonctionnent différemment, et dans des structures différentes. Nous comprenons désormais beaucoup mieux comment travaille le gouvernement fédéral et cette connaissance nous aidera à développer et à renforcer nos relations.

### **L'ACCORD ET LES CODES**

Le document, *Un accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*, présenté en décembre 2001, a changé les rapports entre le gouvernement et le secteur. Ce document est un engagement public à travailler ensemble de manière plus ouverte, plus transparente, plus cohérente et plus conciliante. Il définit les valeurs et les principes à la base des relations et formule des engagements à agir. Mais par-dessus tout, il énonce les mesures à prendre pour donner vie à l'Accord, à savoir :

- L'élaboration, de part et d'autre, de structures organisationnelles appropriées,
- Des processus pour surveiller les changements dans les relations,
- Des rencontres régulières entre les ministres et les organismes du secteur bénévole et communautaire, et
- L'élaboration de codes de bonnes pratiques.

En 2002, à la suite de la publication de l'Accord, deux codes ont été mis au point : l'un relatif au financement et l'autre, à l'élaboration des politiques publiques. Le code relatif au financement vise à une plus grande collaboration en matière de politiques et de pratiques de financement, tandis que le code pour l'élaboration de politiques vise à améliorer les moyens par lesquels le secteur contribue à l'élaboration des politiques publiques. Ces deux codes précisent un certain nombre de pratiques, déjà en place dans des ministères et des organismes gouvernementaux et des organismes bénévoles et communautaires. En fin de compte, en ce qui concerne le secteur bénévole et communautaire, ces codes réussiront à influencer et à changer les comportements quand nous en aurons pris connaissance, nous y référerons et nous insisterons pour qu'ils soient appliqués, dans leurs propres contextes, dans les transactions avec les ministères et les organismes gouvernementaux.

Même si l'Accord et les deux codes ont été élaborés pour établir et renforcer les relations entre le secteur bénévole et communautaire d'une part et le gouvernement fédéral de l'autre, le processus même d'élaboration de cet Accord a rapporté d'importants avantages au Secteur. Les consultations et les essais auxquels ont donné lieu l'Accord et les codes ont eu pour conséquence secondaire précieuse de faire prendre conscience au Secteur de sa propre force, de sa valeur, et de son potentiel aussi bien de sa capacité d'être proactif.

L'Accord et les Codes de bonnes pratiques établissent les bases d'une façon nouvelle de travailler. Même s'il faudra du temps pour changer les attitudes et les comportements, une bonne base, solide, est désormais en place.

**À venir** – Les nouvelles relations établies par l'Accord se développeront au cours des trois prochaines années et par la suite. Le Forum du secteur bénévole et communautaire, qui prend la relève du Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire en octobre 2002, travaillera avec les ministères, individuellement ou avec plusieurs, pour assurer que l'Accord et les Codes soient largement connus et appliqués.

D'autres activités à venir :

- Des rencontres visant à mieux faire connaître l'Accord et les Codes et la façon dont ces documents peuvent être utilisés tant par le secteur bénévole et communautaire que par le gouvernement fédéral,
- Un rapport annuel sur les relations entre les deux parties, et
- Des rencontres régulières avec les ministres.

## LES POLITIQUES PUBLIQUES

En vertu de l'élément Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM) de l'ISBC, plus de 100 organismes bénévoles et communautaires vivent en partenariat avec des ministères fédéraux et travaillent à l'élaboration de politiques publiques et de mécanismes pour assurer la participation des organismes au plan de ces politiques. Parmi les projets multisectoriels et intersectoriels qui ont été financés se trouvent ceux qui contribuent à établir des réseaux, des alliances et d'autres mécanismes entre les organismes du secteur, et ceux qui aident des activités de développement et de diffusion de connaissances sur des problèmes particuliers, tout en renforçant le savoir-faire politique du secteur.

Quelques exemples de projets de PSEPM :

- Collectif consultatif sur la politique du sport,
- Donner une voix au secteur bénévole impliqué dans le Patrimoine,
- Programme d'accessibilité des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion;
- Accroître la capacité d'élaboration de politiques du regroupement des jeunes en environnement;
- Élaboration de politiques innovatrices en santé par Santé Canada et des organismes bénévoles du domaine (OBDS);
- Consultation sur les droits des femmes autochtones,
- Révision et évaluation des questions de logement pour les vétérans et les personnes âgées,
- Maintien de la paix et sécurité humaine;
- Les femmes et l'élaboration de politiques pour le contrôle des infections par le VIH et le SIDA;
- Renforcer la capacité des minorités visibles à l'élaboration de politiques;
- Élaboration d'un cadre de référence relatif aux politiques sur la diversité culturelle : projet sectoriel d'implication des immigrants et des réfugiés; et
- Relier les personnes aux politiques : une initiative canadienne pour renforcer la capacité des groupes de personnes handicapées à participer et à contribuer au processus d'élaboration des politiques.

Les Stages et bourses en élaboration de politiques offrent à des fonctionnaires la possibilité de travailler dans le secteur bénévole et communautaire et à des personnes du secteur, de travailler au gouvernement, pendant un maximum d'un an. Les participants acquièrent ainsi une riche expérience en élaboration des politiques et dans d'autres domaines; et leur organisation ou leur ministère d'origine y gagne une meilleure compréhension de l'autre milieu.

**À venir** – Au cours des deux prochaines années, ces projets donneront au secteur des moyens d'agir au niveau politique, rendront les ministères fédéraux plus conscients de l'apport possible des organismes bénévoles à l'élaboration de politiques et auront pour résultat de meilleures politiques. L'évaluation des projets de la PSEPM commencera en 2004.

Un groupe d'outils à l'usage des organismes du secteur pour l'élaboration de politiques est en préparation. Cette ressource diffusée premièrement par l'Internet guidera les utilisateurs dans le processus d'élaboration des politiques et montrera comment les organismes bénévoles et communautaires peuvent être efficaces en la matière.

## L'ACTION SOCIALE OU LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Le secteur affirme avec force qu'il doit – il en a le droit et la responsabilité - parler au nom de ses membres et de ses clients, tout spécialement ceux qui sont défavorisés ou marginalisés et ceux dont les voix sont rarement entendues et écoutées. C'est par la représentation et la promotion des causes que le secteur précise et fait connaître des idées et des activités d'intérêt public; par la revendication qu'il fait participer positivement les personnes à la société. L'enjeu est délicat et compliqué, mais par son travail de première ligne, le secteur est bien informé et a une longue expérience de presque tous les aspects de la vie sociale au Canada.

Les règles actuelles, qui sont extrêmement difficiles à comprendre ou à expliquer, ont un effet paralysant qui incite plusieurs organismes de bienfaisance à éviter toute forme de représentation ou de promotion de leur cause, de peur de perdre le droit d'émettre des reçus pour fin d'impôt et le droit de recevoir des dons et des subventions des fondations. Nous cherchons à faire des changements pour rendre admissible comme activité de bienfaisance, dans la mesure où il n'est pas partisan, tout travail d'intérêt public, d'éducation et de sensibilisation du public, mené par un organisme de bienfaisance enregistré pour atteindre ses fins charitables. En modifiant les règles et règlements qui limitent actuellement les activités de représentation et de défense des causes, on permettrait aux organismes de bienfaisance enregistrés de jouer un rôle plus déterminant dans l'élaboration des politiques publiques. De plus, au lieu de rendre sans cesse les mêmes services, ces organismes pourraient aussi militer pour des changements dans les politiques et les programmes qui rendraient superflus les services en question.

L'Accord reconnaît la légitimité, la valeur et la contribution de la représentation et de la promotion des causes (et non pas seulement de la prestation de services) et le Code de bonnes pratiques pour le dialogue pour les politiques le confirme. Des documents utiles produits par le Groupe de travail sur la représentation aident à mettre en lumière, à appuyer et à reconnaître la valeur de ce travail mené par les organismes du secteur bénévole et communautaire. (Voir tout spécialement à l'annexe 3, le document de réflexion intitulé *L'action sociale ou la défense collective des droits – La voix des citoyens.*)

**À venir** – Des travaux pour faire modifier et moderniser la réglementation visant la représentation se poursuivent sur plusieurs fronts, afin de :

- Donner plus de poids à l'opinion des citoyens,
- Faire reconnaître largement que la représentation est tout aussi utile que les services, et
- Traduire cette valeur reconnue dans un amendement à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de manière à permettre qu'un organisme dépense en représentation un pourcentage de son budget qui soit plus important que le 10 % actuel.



## **PARTIE 2 : LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D’ACTION**

Les organismes du secteur bénévole et communautaire ont besoin d’une capacité d’action accrue pour remplir leur mission. L’ISBC s’en est fait une priorité. Les moyens d’action sont de quatre ordres : des ressources financières, des ressources humaines, des connaissances, et la gestion de l’information et des technologies de l’information. Pour aider les organismes à progresser dans ces différents domaines, l’ISBC a financé et diffusé un vaste choix d’instruments et de renseignements.

### **LE FINANCEMENT**

En plus de produire le Code de bonnes pratiques de financement, l’ISBC a travaillé sur l’enjeu capital qui consiste à accroître la stabilité financière du secteur; elle a, par exemple :

- effectué des recherches sur les modalités de financement de différents types d’organismes du secteur et sur les répercussions des changements imposés par les bailleurs de fonds, notamment l’hésitation à financer les frais de fonctionnement et les coûts de maintien d’une infrastructure organisationnelle,
- fourni des avis aux ministères fédéraux sur l’adoption de pratiques de financement propres à rendre le processus plus efficace pour les bénéficiaires,
- créé un éventail d’outils pour les organismes bénévoles qui souhaitent améliorer la gestion de leurs maigres finances, et
- initié la recherche de nouveaux mécanismes et de nouveaux modèles de financement appliqués dans d’autres pays et applicables au Canada.

**À venir** – L’ISBC va continuer à s’efforcer :

- de simplifier le processus pour faire une demande de financement et pour faire rapport, auprès du gouvernement,
- d’étendre le processus aux autres bailleurs de fonds,
- de créer des instruments pour aider les organismes du secteur à élaborer eux-mêmes leurs plans de financement à long terme.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Les organismes bénévoles et communautaires ont recours à des bénévoles et à du personnel rémunéré. Disposer des bonnes personnes avec les bonnes compétences est crucial pour le bon fonctionnement de l'organisme bénévole. L'ISBC a produit plusieurs documents et instruments pour aider au recrutement, à la formation et à la rétention du personnel et de bénévoles compétents.

- L'Initiative nationale d'apprentissage vise à développer un ensemble de compétences et de connaissances pratiques nécessaires aux cadres des organisations (particulièrement utiles dans le processus d'embauche). Elle vise également à trouver les possibilités de formation et de perfectionnement existantes et à établir les relations entre celles-ci et les compétences nécessaires à la gestion des organismes bénévoles et communautaires.
- Des renseignements consolidés sur les tendances susceptibles d'influencer la main-d'œuvre et le marché du travail, à court et à long termes, seront mis à la disposition des organismes bénévoles et communautaires.
- Un autre grand programme en voie de développement, les Services de soutien aux ressources humaines (SSRH) pour le secteur bénévole, fournira des renseignements pratiques sur ces services, notamment la rémunération et les avantages sociaux et donnera accès à ceux qui pourraient aider les organismes à fonctionner de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Un élément particulièrement visible des travaux de l'ISBC a été de mettre en valeur les bénévoles et le travail qu'ils accomplissent. Depuis l'Année internationale des volontaires jusqu'à l'Initiative canadienne sur le bénévolat, une partie substantielle des travaux de l'ISBC consiste à faire reconnaître que le bénévolat fait partie intégrante de la vie en société. L'Année internationale des volontaires, en 2001, a tourné les projecteurs des médias sur le bénévolat, faisant prendre conscience au grand public de la valeur et de l'importance des bénévoles partout au Canada.

Héritage permanent de l'Année internationale des volontaires, la nouvelle Initiative canadienne sur le bénévolat a été lancée en même temps que l'Accord, en décembre 2001, pour aider les organismes à mener leurs programmes d'action bénévole, pour promouvoir le bénévolat et pour faire des recherches.

**À venir** – L'Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB) visera à encourager la participation des bénévoles en tissant dans chaque province un réseau régional destiné à développer des instruments d'action, des ressources, etc., et la façon de les utiliser. L'Initiative produira également des analyses et des recherches afin d'améliorer la connaissance du bénévolat au Canada. En 2003, des centres de l'ICB ouvriront d'un bout à l'autre du pays.

## DE NOUVELLES CONNAISSANCES

Les organismes bénévoles et communautaires ont besoin de bonnes données statistiques pour planifier et réaliser leurs activités. L'ISBC a développé des moyens de mettre de l'information à la portée des organismes susceptibles d'en profiter, et de préciser les domaines où il y a des efforts à faire pour renforcer le secteur.

- Pour déterminer et quantifier la contribution du secteur à l'économie canadienne, Statistique Canada a créé un "compte" distinct pour colliger les données relatives au secteur bénévole et communautaire (semblables aux données publiées régulièrement sur le produit national brut (le PNB)). Cela signifie que l'information relative à la taille, à l'étendue et à la nature du secteur à but non lucratif est devenue un élément permanent des statistiques officielles du Canada sur l'économie. Ces données sont à la disposition des analystes et des chercheurs en politiques et peuvent servir à faire la démonstration d'avantages fiscaux et d'autres mesures propres à aider les organismes bénévoles et communautaires. Cela renforcera aussi la légitimité du secteur aux yeux du grand public.
- L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, dont le rapport a paru en août 2001, fournit de l'information sur la manière dont les personnes donnent de leur temps et de leur argent.

**À venir** – Les premiers estimés tirés du compte satellite des institutions sans but lucratif de Statistique Canada apporteront une nouvelle perspective, que l'on attendait depuis longtemps, sur la contribution du secteur sans but lucratif à l'économie du Canada.

L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et communautaires, sera menée de 2003 à 2005, nous en dira plus sur qui nous sommes. Il s'agit de la première enquête d'envergure traitant des activités des organismes bénévoles et communautaires au Canada.

L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (autrefois l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation) donnera régulièrement un portrait de ces activités. Jusqu'à présent, elle n'était menée que de façon intermittente. De plus, des analyses détaillées seront effectuées sur les données de l'Enquête de 2001.

## **LA SENSIBILISATION**

L'ISBC a produit divers instruments pratiques destinés à montrer aux organismes à mieux communiquer. Par exemple, le document intitulé « Raconter notre histoire » décrit ce qui fonctionne (raconter l'histoire de personnes) et ce qui ne fonctionne pas (faire connaître les besoins d'un organisme, plutôt que les personnes), quand on cherche à attirer l'attention des médias.

**À venir** – Une campagne, au plan canadien, de sensibilisation au secteur bénévole et communautaire et aux organismes qui le composent débutera au printemps et à l'été 2003. Elle contribuera à faire connaître le secteur, le faire comprendre, et davantage, à expliquer ce qu'est le secteur et son importance dans la vie des collectivités.

## LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La gestion de l'information et des technologies de l'information prend de plus en plus d'importance dans les organismes du secteur, mais ces technologies sont souvent coûteuses et difficiles à acquérir et à développer, surtout pour les petits ou les moyens organismes. Un examen de l'environnement en technologies de l'information et un relevé de ces besoins au plan canadien ont permis d'identifier les besoins les plus urgents du secteur.

**À venir** – Quatre programmes doivent voir le jour en 2003 :

- un portail pour le secteur bénévole et communautaire,
- un magasin virtuel, basé sur l'achat en gros, pour permettre aux organismes sans but lucratif d'acheter des produits technologiques à de meilleurs prix,
- un répertoire central des bailleurs de fonds, et
- des centres d'aide locaux qui fourniront de l'appui technologique.

## **PARTIE 3 :**

### **L'AMÉLIORATION DE LA RÉGLEMENTATION**

Les lois et règlements fédéraux régissant les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés sont lourds, souvent dépassés, et difficiles à comprendre. Améliorer le cadre réglementaire et faciliter aux organismes bénévoles et communautaires la tâche de se conformer aux règles sont, depuis le début, des objectifs importants du travail de l'ISBC.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont les suivants :

- Le formulaire T3010 – la déclaration annuelle de renseignements que tous les organismes bénévoles et communautaires doivent remplir obligatoirement à l'intention de l'Agence canadienne des douanes et du revenu – a été considérablement raccourcie; la nouvelle version allégée est particulièrement appréciée des petits organismes.
- L'importante question de la responsabilité des administrateurs a été examinée dans le cadre de la révision de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Plusieurs études et un manuel sur la responsabilité ont été publiés, mais la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux relatifs à cette question se poursuit.
- Les efforts en vue de simplifier les formalités de demande de financement gouvernemental ont débuté et vont se poursuivre.
- Le Code de bonnes pratiques de financement recommande plusieurs moyens pour en arriver à un financement plus stable.

**À venir** – Les recommandations finales de la Table conjointe sur le cadre réglementaire, qui devraient paraître au début de 2003, viseront à :

- Modifier les règles, afin de clarifier (c'est-à-dire de les rendre plus précises et plus faciles à comprendre et à respecter) les conditions d'obtention et de maintien du statut d'organisme de bienfaisance,
- Rendre plus accessible le processus d'appel des décisions relatives au statut d'organisme de bienfaisance,
- Alléger les pénalités imposées aux organismes qui transgressent involontairement les règles,
- Mettre au point des modèles proposant des manières différentes de gouverner et appuyer les organismes de bienfaisance en facilitant l'accès à des renseignements et à de l'expertise,

- Élaborer des modèles de surveillance du secteur bénévole et communautaire,
- Clarifier les règles applicables aux entreprises gérées par les organismes, pour les aider à respecter ces règles tout en diversifiant leurs sources de financement, et
- Amender la législation relative à la constitution en société, pour aider les organismes sans but lucratif à s'administrer plus efficacement.

Deux grands enjeux n'ont pas encore été abordés conjointement par les deux parties à l'ISBC : la représentation et la promotion des causes, et la définition de ce qu'est un organisme de bienfaisance. Ces deux enjeux demeurent des défis pour les relations entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement fédéral. Voici quelques questions qui illustrent la situation :

- Comment clarifier les règles relatives à ce que l'Agence canadienne des douanes et du revenu considère comme de la représentation et de la promotion de causes permises de la part des organismes de bienfaisance?
- Quels organismes devraient avoir accès aux avantages prévus dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, tel le droit d'émettre des reçus aux fins de l'impôt?

## **PARTIE 4 :**

# **LE RENFORCEMENT DU SECTEUR PAR L'AMÉLIORATION DE SA CAPACITÉ D'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX**

Certaines des grandes réussites de l'ISBC proviennent des façons de réaliser les travaux et du cheminement de ces travaux, tout autant que des travaux proprement dits.

## **LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX**

L'ISBC est née parce que des organismes du secteur se sont mis à collaborer au plan canadien. Les multiples réunions et consultations de préparation de l'Accord et d'autres questions reliées à l'ISBC ont favorisé les occasions d'établir des liens au sein même du secteur. Elles ont aussi tissé et renforcé des réseaux, régionaux et locaux tout particulièrement, dont le résultat est – et sera – une collaboration plus étroite au sein du secteur.

Jusqu'à présent, 11 réseaux et coalitions ont formé une Fédération canadienne des réseaux du secteur bénévole et communautaire. Des réseaux et des coalitions similaires entre des organismes du secteur prennent forme dans des collectivités, des provinces et des territoires, d'un bout à l'autre du pays, et l'ISBC fournit des occasions pour encourager et pour faciliter cette force en émergence. Plus de 140 rencontres et consultations ont eu lieu dans une quarantaine de villes réparties dans toutes les provinces et dans les territoires, généralement à l'initiative des organismes locaux. Cette façon de procéder a permis de valider et de mettre en lumière la force et la capacité d'action potentielle du secteur bénévole et communautaire, – aux yeux du secteur aussi bien qu'aux autres secteurs.



## LA DIVERSITÉ

En même temps que l'ISBC permettait au secteur de développer sa propre infrastructure et de découvrir ses propres forces, le secteur a accru sa capacité d'inclure d'autres groupes en renforçant sa diversité. Tout au long des consultations, le secteur a appris à reconnaître et à valoriser sa propre diversité et à prendre des mesures concrètes pour mieux intégrer des groupes souvent marginalisés. Deux de ces groupes sous-représentés ont été invités à participer à titre de groupes de référence auprès du secrétariat de l'ISBC : le Groupe de référence national des organismes des minorités visibles et le Groupe de référence des Autochtones, comprenant des représentants des organismes bénévoles et communautaires au sein des communautés autochtones, dont les Premières Nations.

L'ISBC a fait entreprendre des recherches sur les minorités visibles, sur les petits organismes et sur les questions reliées au sexe. En outre, un vidéo intitulé « *It's Our Way* », commandité par la Table conjointe sur la sensibilisation montre l'activité bénévole dans les communautés autochtones dans le but d'éduquer la majorité de la société, et les communautés autochtones elles-mêmes.

**À venir** – Le tout nouveau Organisme bénévole canadien des Autochtones, de même que les autres réseaux en voie de création, feront entendre des voix plus nombreuses et plus fortes dans les débats sur les politiques publiques et renforceront leur participation au sein même du secteur bénévole et communautaire. Créer et renforcer les liens partout dans le secteur demeurera une importante priorité permanente.

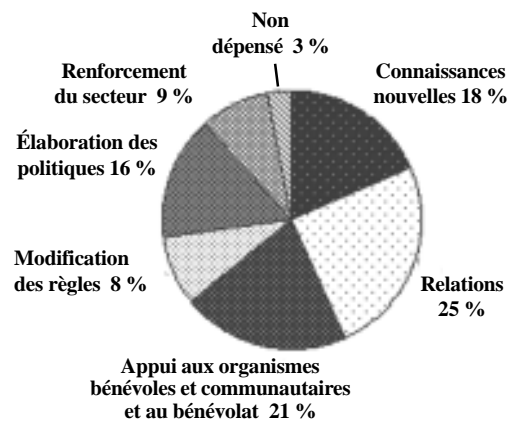
## CONCLUSION

Le Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire est très fier des travaux accomplis par un si grand nombre d'individus, d'organismes et de ministères durant les deux premières années de l'ISBC. Ces travaux ont donné lieu à une quantité impressionnante d'information, de documentation et d'instruments que les organismes du secteur bénévole et communautaire peuvent mettre à profit pour améliorer leur fonctionnement, pour remplir l'importante mission d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

# ANNEXES

## 1. COMMENT EST DÉPENSÉ L'ARGENT DE L'ISBC

Les fonds alloués par l'Initiative du secteur bénévole et communautaire seront dépensés sur une période de cinq ans. Le diagramme de droite montre à quelles fins sont dépensés ces fonds. Autant que possible, le travail de L'ISBC est effectué par des organismes bénévoles et communautaires. Les rapports finaux sur les dépenses seront publiés au cours des trois dernières années de l'Initiative.



**Le renforcement du secteur** comprend les travaux du Secrétariat de l'ISBC, du Groupe de travail sur l'action sociale, du Groupe de travail sur le financement, et les consultations et les groupes de discussion organisés par toutes les Tables.

**L'élaboration de politiques publiques** comprend la mise au point de la documentation pour les ateliers d'élaboration de politiques, les Stages et bourses en élaboration de politiques, le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques publiques, et plusieurs projets portant sur l'élaboration de politiques, réalisés en vertu de la Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles.

**La modification des règles** comprend les travaux de la Table conjointe sur la réglementation (exception faite des consultations) et ceux traitant de la responsabilité des administrateurs réalisés dans le cadre de la révision de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

**L'appui aux organismes bénévoles et communautaires et au bénévolat** comprend l'Année internationale des volontaires, les Services de soutien en ressources humaines et l'Initiative nationale d'apprentissage.

**Les relations** comprennent l'élaboration de l'Accord (exception faite des consultations et des sondages terrain), le travail du Groupe de travail sur le secteur bénévole, et divers projets portant sur l'établissement des relations entre le gouvernement et le secteur bénévole, réalisés en vertu de la Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles.

**Les connaissances nouvelles** comprennent l'Enquête nationale sur le don, la participation et le bénévolat, ainsi que l'analyse et la diffusion des résultats, L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et communautaires, la diffusion de recherches menées dans le cadre de l'ISBC et la planification relative à l'Enquête canadienne sur le don, la participation et le bénévolat.

## 2. LA COMPOSITION DU GROUPE DIRECTEUR DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Paddy Bowen \*  
Bénévoles Canada

Marlene Deboisbriand \*  
Centraide Canada

Colleen Ford \*  
Association canadienne des parcs et loisirs

Bonnie Greene \*  
Église unie du Canada

Al Hatton \*  
Le Regroupement des organisations nationales bénévoles

Patrick Johnston \*◆●  
Le Centre canadien de philanthropie

Damon Johnston <sup>a</sup>  
Groupe de référence autochtone

Sol Kasimer \*●  
YMCA du Canada

Colleen Kelly ●  
Volunteer Vancouver

Victor Lachance \*  
Centre canadien pour l'éthique dans le sport

Marcel Lauzière \*  
Conseil canadien de développement social

Suzanne Lawson ●  
Société canadienne de sclérose latérale amyotrophique

Susan Lewis ●  
Centraide Winnipeg

Don McCreech ●v  
Conseil d'administration, YMCA du Canada

Esperanza Moreno \*  
Conseil canadien pour la coopération internationale

Ann Mowatt ◆v  
Le regroupement des organisations nationales bénévoles

Sandy Onyalo <sup>a</sup>  
Groupe de référence national des minorités visibles

Martha Parker ◆  
Volunteer Calgary

Monica Patten \*◆  
Les fondations communautaires du Canada

Lucie Rémillard ◆  
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine

Penelope Rowe ◆  
Community Services Council, Newfoundland and Labrador

Lynne Toupin ●  
Les fondations communautaires du Canada

Michael Weil ◆  
YMCA du Canada

Megan Williams \*●  
Conférence canadienne des arts

Bob Wyatt ●  
La Fondation Muttart

\* Membre de la Table ronde du secteur bénévole

● Co-Président(e)/Président(e) d'une Table conjointe ou d'un Groupe de travail de l'ISBC

◆ Membre du Comité de coordination conjoint

v Nommé(e) comme bénévole

a Représentant d'un Groupe de discussion

La position indiquée était effective au moment de leur nomination au GDSB. Plusieurs membres ont changé de position au cours de leur mandat.

## 3 : Produits et programmes de l'ISBC

### Accord

#### **D** L'Accord (décembre 2001)

L'Accord a pour objectif de renforcer les capacités du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada dans le but de mieux servir les Canadiens. Il témoigne de leur engagement à faire preuve de plus d'ouverture, de transparence, de cohérence et de collaboration aux fins de la réalisation d'objectifs communs.

#### **D** Code de bonnes pratiques de financement (automne 2002)

Le Code a pour objectif d'améliorer la collaboration entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire en matière de politiques et de pratiques de financement.

#### **D** Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques (automne 2002)

Le Code a pour objectif d'améliorer la collaboration entre les parties en matière de dialogue sur les politiques et de renforcer la capacité des organismes bénévoles et communautaires à s'acquitter de leur mission et à servir l'intérêt public.

**D** **Accord entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire : Approches en matière de ratification ou d'approbation** (été 2001) Ce document examine quelques modèles et approches que pourrait employer le secteur bénévole et communautaire pour obtenir la ratification ou l'approbation d'une version initiale de l'Accord.

**D** **Accord entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire : Incidences pour le secteur bénévole et communautaire du Canada** (février 2001) Ce document porte sur les retombées éventuelles d'un accord canadien visant le secteur bénévole et communautaire.

**D** **The Development of an Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector: A Project Outline** (élaboration d'un accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire : Aperçu du projet) (4 août 2000) (SECOR) – disponible en anglais seulement. Ce document porte sur les diverses étapes à franchir pour élaborer l'Accord, sur les mesures à prendre pour engager le processus de consultation et sur les principaux facteurs de réussite et les obstacles que nous pourrions devoir surmonter en cours de route.

**D** **Accord development Outline** (Plan d'élaboration de l'Accord) (août 2000) (Price-Waterhouse-Coopers) – disponible en anglais seulement. Ce document porte sur les mesures que les organismes du secteur bénévole et communautaire pourraient prendre pour diriger l'élaboration d'un tel accord.

**D** **Accord Consultation Document Outline** (Grandes lignes du document de consultation sur l'Accord) (août 2000) (Forum des politiques publiques) – disponible en anglais seulement. Ce document rend compte de trois principaux messages, recueillis au cours d'une série d'entrevues et de groupes de discussion sur le projet de consultation relative à la version préliminaire de l'Accord.

**D** **La consultation de la collectivité : Rapport de la première série de consultations pancanadiennes sur le projet d'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole** (juin 2001)

**D** **Consultation du milieu des affaires sur l'Accord de l'ISBC** (septembre 2001)

**D** **Consultation des syndicats sur l'Accord de l'ISBC** (septembre 2001)

**D** **Analyse du projet d'Accord par les organismes autochtones nationaux – Rapport sommaire** (octobre 2001) (préparé par le Groupe de travail sur le secteur bénévole)

**D** **Conférence des organismes hôtes** (novembre 2001) (évaluation du processus de consultation sur le projet d'Accord.)

**D** **Expanding the Dialogue – Round 2: Overview Report of the September/October 2001 Consultations of An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector** (Élargir le dialogue – Rapport de la deuxième série de consultations tenue en septembre/octobre 2001 sur le projet d'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole) (novembre 2001) – disponible en anglais seulement.

**D** **Renforcement des liens : les bonnes pratiques comme catalyseurs** (juin 2002) – Rapport des animateurs des groupes de discussion mixtes sur la version préliminaire des codes de bonnes pratiques.

**D** documents

**V** vidéos

**P** programmes

**A** autres

## Renforcement du secteur

### Communications

#### **A** Site Web de l'ISBC (mixte)

Le site Web de l'ISBC contient tous les renseignements disponibles au sujet de l'ISBC. <http://www.vsi-isbc.ca/>

#### **D** Bulletins

Douze bulletins d'information ont été produits et diffusés auprès d'intervenants et d'organismes du secteur.

#### **A** Présentation sur l'ISBC (PowerPoint) (mise à jour en septembre 2002)

Cette présentation des débuts de l'ISBC et de ses éléments contient des renseignements au sujet du secteur bénévole et rend compte des réalisations de l'ISBC.

### Recherche

#### **D** Recherche d'opinion publique sur le secteur bénévole (octobre 2001)

#### **Recherche d'opinion publique sur le secteur bénévole** (mars 2002)

Le Groupe de travail sur le secteur bénévole a commandé ces deux sondages d'opinion publique sur les efforts que déploient le secteur bénévole et le gouvernement pour appuyer le bénévolat et la participation communautaire au Canada.

#### **D** Motivation en situation difficile : Problèmes des femmes dans le secteur bénévole au Canada (mars 2002)

Ce document décrit certains des problèmes que connaissent les femmes qui font du bénévolat ou qui travaillent dans le secteur bénévole, fait le point sur les lacunes en matière de recherche et présente des recommandations.

#### **D** Pressées de toutes parts : Ce dont les petites organisations sans but lucratif ont besoin pour survivre et prospérer (décembre 2001)

Commandé par l'ISBC pour en apprendre davantage au sujet des petits organismes communautaires sans but lucratif, ce document a servi de point de départ à une discussion avec de petits organismes au sujet de leurs besoins et de leurs espoirs.

#### **D** Les minorités visibles au Canada (novembre 2001)

Ce rapport réunit, regroupe et étaye les renseignements disponibles au sujet des communautés de minorités visibles au Canada avec des renvois précis aux données démographiques, aux centres communautaires et aux principaux problèmes.

#### **D** From Kitchen Tables to Joint Tables: A Joint Consultation and Engagement Framework for the Voluntary Sector Initiative

(De la table de cuisine à la table conjointe : Cadre mixte de consultation et de participation – Initiative du secteur bénévole et communautaire). Comité de coordination conjoint ( 23 et 24 novembre 2000) – disponible en anglais seulement. Ce document décrit les objectifs, les hypothèses stratégiques et les principes directeurs qui constituent le fondement du processus de consultation et d'engagement de l'ISBC.

### Participation des groupes de référence

#### **D** Planification stratégique pour la participation des Autochtones (juillet 2001)

Ce rapport rend compte de discussions, de recommandations et d'approches suggérées pour inciter la communauté autochtone à s'engager et à participer à l'ISBC.

#### **D** Rapports de consultation auprès des organismes de minorités visibles

Halifax, Montréal, London, Toronto et Ottawa (automne 2001) et Winnipeg, Saskatoon, Calgary et Vancouver (hiver 2002)

# Discours

- D Ouverture peut-être, mais à quel point?** (19 février 2002)  
Allocution de M. Bob Wyatt, directeur exécutif, The Muttart Foundation, et coprésident pour le secteur bénévole de la Table conjointe sur la réglementation, devant les membres de la Section du droit du secteur à but non lucratif de l'Association du Barreau canadien (Alberta).
- D Allocution de M. Mel Cappe devant le Collège Arthur-Kroeger des Affaires Publiques – Remise des prix au Forum sur le leadership** (6 février 2002) Allocution de M. Mel Cappe, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.
- D Cérémonie de clôture de l'année internationale des volontaires** (5 décembre 2001)  
Allocution de l'honorable Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de l'Infrastructure et députée de Westmount-Ville-Marie.
- D Journées présidentielles de la FADOQ** (17 octobre 2001)  
Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Conférence internationale de CIVICUS 2001**, Vancouver, C.-B. (20 août 2001)  
Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Notes d'allocation de l'honorable Hedy Fry, secrétaire d'État (Situation de la femme) (Multiculturalisme) à l'occasion du Forum canadien sur le bénévolat** (16 août 2001) Allocution de l'honorable Hedy Fry.
- D Raconter notre histoire – Communiquer l'apport de la philanthropie et du secteur bénévole** (23 avril 2001) Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Renforcer les relations entre le secteur bénévole et le gouvernement du Canada** (21 octobre 2000)  
Allocution de M. Patrick Johnston, président-directeur général, Centre canadien de philanthropie.
- D Rencontre avec le Regroupement des organisations nationales bénévoles** (1<sup>er</sup> septembre 2000) Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Rencontre avec le Secteur du bénévolat** (9 juin 2000)  
Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Le secteur bénévole** (13 avril 2000) Allocution de l'honorable Lucienne Robillard.
- D Conférence nationale et assemblée générale annuelle (1999) du Regroupement des organisations nationales bénévoles** (17 septembre 1999)  
Allocution de M. Ian Green, sous-secrétaire du Cabinet, à la Conférence nationale et assemblée générale annuelle (1999) du Regroupement des organisations nationales bénévoles.
- D Bâtir une nouvelle relation avec le secteur bénévole** (31 mai 1999)  
Allocution de M. Mel Cappe, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

**D** documents  
**V** vidéos  
**P** programmes  
**A** autres

## Gestion de l'information/ Technologies de l'information (GI/TI)

### Programmes recommandés :

- P** Échange de fonds
- P** Portail pour le secteur bénévole et communautaire
- P** Modification des méthodes de financement
- P** Campagne de sensibilisation aux technologies
- P** Accès à la planification des TI, à du matériel et des logiciels, à de la formation et à du soutien technique

**D** **Gestion de l'information/Technologies de l'information et le secteur bénévole – Analyse de contexte** (Mars 2001) Ce document précise les hypothèses de recherche pour l'analyse des besoins, donne un survol initial des principales questions formant le cadre du programme que doit élaborer la Table conjointe GI/TI et passe en revue de la documentation.

**D** **Les besoins en technologie du secteur bénévole et communautaire canadien – Rapport final** (janvier 2002) Ce sondage mené à l'échelle nationale recense les besoins et les priorités du secteur en matière de technologie et, après une analyse des résultats, propose diverses méthodes de financement.

**D** **Renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire au moyen de la technologie : Rapport de la Table conjointe sur la gestion de l'information et la technologie de l'initiative du secteur bénévole et communautaire.** (Septembre 2002)  
Ce rapport final fait le point sur les six principaux défis que devront relever les organismes et l'ensemble des intervenants du secteur communautaire pour utiliser la GI/TI plus efficacement et propose une stratégie à cette fin.

## Sensibilisation

- P** Campagne nationale pour une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience des problèmes du secteur bénévole.

**D** **Raconter notre histoire – Communiquer l'apport de la philanthropie et du secteur bénévole** (avril 2001) Exploration libre de thèmes sur la communication que le secteur bénévole devrait approfondir.

**D** **An Opinion Survey of Decision-Makers in Canada on Key Issues Dealing With the Role of the Voluntary Sector in Canadian Society** (Sondage d'opinion auprès des décideurs canadiens sur les principaux enjeux relatifs au rôle du secteur bénévole dans la société canadienne) (août 2002) – disponible en anglais seulement. (EKOS Research Associates Inc.)

**V** **C'est notre façon de faire** (titre provisoire) (août 2002) .  
Ce vidéo montre la façon dont les Premières nations, les Métis et les Inuits perçoivent le secteur bénévole.

**D** **Rapport de consultation de la Table conjointe sur la sensibilisation** (mars 2002)

**D** **Examen des sondages d'opinion publique sur le secteur bénévole – Rapport final** (février 2001)



# Bénévolat

## **P** Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB)

L'ICB mettra sur pied trois centres nationaux dans le cadre d'organismes de bénévolat existants pour surveiller la prestation des programmes.

## **P** Centres d'information, renforcement des capacités et sensibilisation

Ces centres administreront les quatre programmes suivants : Diffusion de l'information; Rayonnement et sensibilisation; Réseautage, formation et renforcement des capacités; et Administration du réseau local.

**P** **Centre de soutien communautaire** Ce centre administrera des projets-pilotes – élaboration et mise à l'essai de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles novateurs d'encouragement et de soutien au bénévolat.

**P** **Centre de développement des connaissances** Ce centre administrera le programme de recherche et d'analyse.

## **D** Initiative canadienne sur le bénévolat – Rapport final (décembre 2001)

Ce rapport recommandait la création de réseaux de ressources bénévoles régionales reliés à l'échelle nationale, l'affectation de ressources à la recherche et à l'analyse; une campagne pluriannuelle de promotion, de reconnaissance et de rayonnement; et la tenue d'un forum pour inciter tous les secteurs à prendre part à ces activités.

## **D** Analyse du bénévolat et des façons de l'améliorer (mai 2001)

Cette analyse du contexte passe en revue les données disponibles sur les attitudes et l'opinion du public au sujet du bénévolat, rend compte des résultats d'entrevues avec un petit nombre de personnes clés, donne un aperçu des forces du secteur du bénévolat, propose des améliorations dans certains domaines et cerne les carences actuelles en matière d'information sur le bénévolat.

**D** **Sharing Yours Views on Proposals for the National Volunteerism Initiative** (Échange de vues sur les propositions concernant l'Initiative canadienne sur le bénévolat) (novembre 2001)  
Rapport sommaire des consultations sur les propositions concernant l'Initiative sur le bénévolat.

**D** documents  
**V** vidéos  
**P** programmes  
**A** autres

## Ressources humaines

### **P** Service de soutien aux ressources humaines pour le secteur bénévole

Les résultats attendus du Service de soutien aux ressources humaines sont les suivants :

- une campagne de sensibilisation destinée aux conseils d'administration sur l'importance et les avantages de l'investissement dans les ressources humaines;
- un répertoire sur Internet des meilleures politiques et pratiques en matière de gestion des ressources humaines;
- des projets pilotes communautaires de réseaux d'apprentissage par les pairs pour faciliter le perfectionnement des connaissances et des compétences en matière de gestion des ressources humaines;
- la négociation de partenariats avec d'autres secteurs pour permettre aux intervenants du secteur bénévole d'obtenir une formation gratuitement ou à peu de frais;
- un répertoire des régimes de retraite et d'avantages sociaux existants et une stratégie visant à améliorer l'accès à ces programmes;
- une typologie des organismes et de leurs besoins en ressources humaines;
- un plan destiné à répondre aux besoins à long terme du secteur en matière de ressources humaines.

### **P** Initiative nationale d'apprentissage

L'Initiative nationale d'apprentissage dresse une liste commune des compétences et des habiletés dont ont besoin les personnes âgées qui font du bénévolat.

**D** **Document de travail sur les tendances de la population active et du milieu de travail en évolution** (août 2001) Ce document donne un aperçu des tendances qui auront une incidence sur la main-d'œuvre et sur le milieu de travail, à court et à long terme.

**D** **Document d'information sur les ouvrages documentaires portant sur les ressources humaines (rémunérées) dans le secteur bénévole canadien** (août 2001) Cet examen et cette analyse de la documentation portent sur les ressources humaines dans le secteur du bénévolat au Canada depuis 1997.

**D** **Résultats d'une enquête sur le Web portant sur le secteur bénévole en tant qu'employeur de choix** (automne 2001) Ce sondage, mené sur le Web, avait pour but de fournir des renseignements à un groupe de réflexion chargé d'élaborer un plan d'action destiné à aider les organismes bénévoles à recruter, à optimiser et à conserver à leur emploi des personnes de talent.

**D** **Compte rendu de la séance de réflexion sur les ressources humaines** (octobre 2001)

Le groupe de réflexion, composé de vingt personnes provenant des secteurs privé, public et bénévole, a été formé pour aider le Comité des ressources humaines de la Table conjointe sur les moyens de recherche à déterminer où investir des fonds.

# Nouvelles connaissances

## **P** Examen des sondages d'opinion publique sur le bénévolat (SOPB)

Le SOPB est le premier sondage à grande échelle sur les activités des organismes de bénévolat au Canada.

## **P** L'Enquête nationale/canadienne sur le don, le bénévolat et la participation

L'Enquête nationale/canadienne sur le don, le bénévolat et la participation porte sur les habitudes des particuliers en matière de don de temps ou d'argent.

## **P** Compte satellite

Le Compte satellite de Statistique Canada sur le bénévolat et les organismes à but non lucratif offre des renseignements sur la taille, l'étendue et la nature du secteur sans but lucratif.

**D** documents

**V** vidéos

**P** programmes

**A** autres

## L'action sociale ou la défense collective des droits

### **D** *La voix des citoyens*

(septembre 2002)

Cet exposé de principe propose de nouvelles idées et de nouveaux points de vue sur l'action sociale dans le but d'apporter rapidement des changements novateurs et bien nécessaires.

### **D** *Document d'information au sujet de l'action sociale*

(avril 2001)  
Ce document d'information décrit brièvement les préoccupations du secteur en ce qui a trait à l'action sociale et à la définition de la charité.

### **D** *Réglementation de l'action sociale dans le secteur bénévole : problèmes courants et quelques solutions*

(janvier 2002) - disponible en anglais seulement. Ce document contient des renseignements et des données contextuelles sur l'action sociale du point de vue du secteur bénévole et peut servir de point de départ à des discussions visant à approfondir la question.

### **D** *L'action sociale ou la défense collective des droits --La voix des citoyens*

(juillet 2002) Ce rapport des consultations réalisées en février et en mars 2002 rend compte du message qu'ont formulé clairement les participants : renforcer le contenu et les propos de l'exposé de principe paru en janvier; proposer des mesures concrètes et précises; continuer de sensibiliser le gouvernement et le grand public aux problèmes du secteur bénévole.

## Politiques

### **D** *Boîte à outils pour l'élaboration de politiques*

La Table conjointe sur les moyens de recherche prépare en ce moment des outils d'élaboration de politiques qui seront essentiellement disponibles sur le Web.

### **D** *Ateliers sur l'élaboration des politiques*

(mars 2002)  
Ce document rend compte des ateliers sur l'élaboration des politiques, lesquels avaient deux objectifs : permettre aux intervenants du secteur bénévole d'acquérir une connaissance de base du processus d'élaboration de politiques du gouvernement fédéral et aider les représentants à partager et à élaborer des outils et des stratégies pour contribuer à l'élaboration des politiques.

### **P** *Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM)*

La PSEPM subventionne des projets destinés à améliorer l'élaboration des politiques dans les ministères et à renforcer la capacité du secteur bénévole à contribuer à l'élaboration des politiques ministérielles.

### **D** *Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques*

### **P** *Stages en bourses et en élaboration des politiques (SBEP)*

Les SBEP permettent aux fonctionnaires de travailler dans le secteur bénévole durant une période pouvant aller jusqu'à un an, et réciproquement.

# Finances/Financement

## **D** *Guide d'amélioration des pratiques de financement du Secrétariat du Conseil du Trésor* (janvier 2002)

Cet outil a été préparé par le Bureau de projet du secteur bénévole du Secrétariat du Conseil du Trésor pour rendre la relation de financement plus claire, plus cohérente et plus transparente entre les deux secteurs.

## **D** *Outils de gestion et de responsabilités financières* (automne 2002)

Des outils de gestion et de responsabilités financières sont présentement en cours d'élaboration. Ils seront essentiellement diffusés sur le Web.

## **D** *Recherche relative aux sources et aux mécanismes de financement et à leur impact sur la viabilité des organismes bénévoles et communautaires* (automne 2002)

Ce projet analysait l'incidence des sources et des mécanismes de financement sur la viabilité à long terme des organismes de bénévolat canadiens.

## **D** *Code de bonnes pratiques de financement*

## **D** *Approche en matière d'investissement stratégique* (juin 2002)

Ce document porte sur l'investissement stratégique – approche novatrice qui utilise des mécanismes de financement existants pour renforcer la capacité d'organismes dans des secteurs donnés et pour les aider à collaborer plus efficacement avec les ministères et les organismes fédéraux pour atteindre des objectifs convenus dans des délais précis.

## **D** *Inventory of Financial Management and Accountability Tools and Resources* (répertoire des outils et des ressources de gestion et de responsabilités financières) (automne 2001) – disponible en anglais seulement.

## **D** *Soutenir l'infrastructure organisationnelle dans le secteur bénévole* (mai 2002)

Ce document de travail fait le point sur les effets cumulatifs des changements observés au chapitre des habitudes de financement, de même que sur certaines de leurs conséquences pour les organismes de bénévolat.

## **D** *Un aperçu du financement accordé au secteur bénévole canadien* (septembre 2001)

Cette étude a été entreprise dans le but de combiner l'expérience « sur le terrain » des organismes de bénévolat et la documentation sur le financement des organismes sans but lucratif; elle offre un aperçu de la situation actuelle et propose des mesures à prendre en priorité.

## **D** *Inventory of Alternate Financing Models*

(répertoire de modèles de financement de rechange) (avril 2002)



**D** ■

**Think Tank on Innovation in Financing** (Groupe de réflexion sur des méthodes de financement novatrices) (octobre 2001) – disponible en anglais seulement.

Des représentants des secteurs bénévole et privé se sont réunis pour examiner d'autres méthodes novatrices de financement des organismes de bénévolat. Un résumé de leurs discussions est disponible.

**D** documents

**V** vidéos

**P** programmes

**A** autres

## Changer les règles

### **D** Amélioration du cadre réglementaire du secteur de la bienfaisance - recommandations provisoires (7 août 2002)

Ce document de travail a été élaboré en prévision d'une série de consultations sur des recommandations visant à améliorer le cadre législatif et réglementaire qui régit les activités du secteur.

- Répartition des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada
- Réforme institutionnelle : Réglementation des universités, des écoles et des hôpitaux
- Accessibilité et transparence : Les demandeurs auxquels l'enregistrement n'a pas été accordé
- Les tribunaux administratifs et leur composition
- Nature de la détermination du « statut d'organisme de bienfaisance » - cour de justice ou tribunal administratif
- Le pouvoir qu'ont les tribunaux administratifs de prendre des mesures de redressement par voie d'injonction
- Audience ou instruction sur dossier
- La cour de l'impôt et la cour fédérale
- Frais et dépens à la cour de l'impôt et à la cour fédérale du Canada
- Qui devrait imposer des sanctions intermédiaires?
- Équité procédurale et questions de conformité
- Pénalités financières imposées aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

### **P** Réforme de la Loi sur les corporations canadiennes : La responsabilité des dirigeants

#### **D** Réforme de la Loi sur les corporations canadiennes : Options en vue d'une nouvelle loi sur les sociétés sans but lucratif (mars 2002)

Ce document de travail propose l'ébauche d'une nouvelle loi sur les sociétés sans but lucratif.

#### **D** Étude sur la responsabilité des administrateurs et des dirigeants de sociétés sans but lucratif au Canada (mars 2001)

Cet examen porte sur les dispositions législatives canadiennes qui imposent des pénalités financières aux administrateurs et aux dirigeants d'organismes sans but lucratif.

#### **D** La responsabilité du fait d'autrui des organismes sans but lucratif (janvier 2002)

Ce rapport tente de cerner la nature des défis que doivent relever les organismes sans but lucratif et de suggérer des solutions juridiques et politiques.

#### **D** Guide à l'intention des administrateurs des sociétés à but non lucratif (manuel, à paraître)

Ce guide est destiné à aider les administrateurs à faire du bon travail ainsi qu'à se protéger contre les réclamations reliées à leurs gestes et à leurs décisions.

#### **4. UN CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET DES ÉVÉNEMENTS À VENIR**

- Mars 2003 – Recommandations de la Table conjointe sur le cadre réglementaire
- Printemps-été 2003 – Début de la campagne de sensibilisation au plan canadien
- 2003 – Services de soutien en ressources humaines pour le secteur
- 2003 – Des projets pour la gestion de l'information et des technologies de l'information; un groupe d'outils pour l'élaboration de politiques; un groupe d'outils pour le financement
- 2003 – Ouverture de Centres de l'Initiative canadienne sur le bénévolat
- 2003-2005 – Enquête canadienne sur les organismes bénévoles et communautaires
- 2004 – Lancement de l'évaluation des projets du PSEPM (Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles)
- 2004 – Début de l'évaluation de l'ISBC

## 5. NOTES SUR LE SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Le secteur emploie plus de 1,3 million de personnes d'un bout à l'autre du Canada, tandis que 6,5 millions de Canadiens donnent de leur temps à des organismes bénévoles et communautaires. Le secteur compte environ 180 000 organismes sans but lucratif (dont quelque 80 000 sont des organismes de bienfaisance enregistrés). Ces organismes touchent à peu près tous les aspects de la société, depuis la justice sociale, les droits de la personne, l'environnement, la santé et la religion, jusqu'aux arts et à la culture, au développement international, aux sports et aux loisirs. Ils assurent des services indispensables aux Canadiens, défendent des causes communes, appuient le progrès économique et communautaire au Canada et dans le monde entier, et recueillent des fonds. Le secteur a contribué au développement de la plupart des services publics sur lesquels nous comptons aujourd'hui comme éléments essentiels de toute société humaine; ainsi, les écoles, les hôpitaux, l'assistance aux défavorisés et le secours aux enfants dans le besoin, ont tous commencé par être des initiatives bénévoles. Les organismes du secteur bénévole et communautaire apportent dans le débat des politiques publiques le savoir, le savoir-faire et la compassion qu'ils ont acquis à travailler auprès des collectivités et des personnes, et ils signalent les priorités aux gouvernements.